

DECISION n° 2011-10-2-SE/HA

Fixant la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1321-1 à L.1321-10 et les articles R 1321-1 à R 1321-14 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2011 relatif aux modalités d'agrément, de désignation et de consultation des hydrogéologues en matière d'hygiène publique ;

Vu l'instruction n° DGS/EA4/2011/267 du 1^{er} juillet 2011 relative aux modalités d'agrément, de désignation et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique ;

Vu la décision n° 2011-03-1-SE/HA du 5 avril 2011 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur lançant l'appel à candidatures en vue du renouvellement des hydrogéologues agréés des six départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'avis émis par la commission régionale d'agrément du 13 septembre 2011 et après consultation des représentants des collectivités territoriales ;

Considérant que le renouvellement des agréments des hydrogéologues en matière d'hygiène publique doit intervenir le 29 octobre 2011 pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DECIDE

Article 1 : la **liste principale** des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour les six départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est établie comme suit :

Département des Alpes de Haute Provence (04)

VALLES Vincent : coordonnateur
FIQUET Marc : coordonnateur suppléant

ARLHAC Pierre
DANQUIGNY Charles
JEANNOLIN François
ROBERT Ida
TAPOUL Jean-François
TENNEVIN Guillaume
TRAVI Yves

Département des Hautes Alpes (05)

BONHOMME Bernard : coordonnateur
VALLES Vincent : coordonnateur suppléant

BERGERET Patrick
FIQUET Marc
GAMET Joëlle
JEANNOLIN François
MONIER Thierry
ROBERT Ida

Département des Alpes Maritimes (06)

GOUNON Alain : coordonnateur
IVALDI Jean-Pierre : coordonnateur suppléant

CAMPREDON Robert
CHAMPAGNE Patrick
GRAVOST Maurice
HENOU Bernard
SOLAGES Serge
SUAIS Marie-France

Département des Bouches du Rhône (13)

CAMPREDON Robert : coordonnateur
SILVESTRE Jean-Paul : coordonnateur suppléant

ARFIB Bruno
ARLHAC Pierre
GRAVOST Maurice
HEURFIN Bertrand
LIENART Nicolas
SOLAGES Serge

Département du Var (83)

SOLAGES Serge : coordonnateur
CAMPREDON Robert : coordonnateur suppléant

ARFIB Bruno
CAMERA Laurent
DE SARTIGES Bertrand
EMILY Alexandre
GOUNON Alain
SUAIS Marie-France

Département du Vaucluse (84)

TRAVI Yves : coordonnateur
SUAIS Marie-France : coordonnateur suppléant

BANTON Olivier
BERGERET Patrick
COLLIGNON Bernard
DE SARTIGES Bertrand
DESAGHER Eric
EMBLANCH Christophe
GUERIN Roland
VALLES Vincent

Article 2 : les hydrogéologues de la **liste complémentaire** ci-dessous pourront en tant que de besoin être ultérieurement nommés par le DGARS, sans autre procédure et sans attendre la fin de l'agrément en cours.

Département des Alpes de Haute Provence (04)

BERGERET Patrick
CAMERA Laurent
CAPPOEN Vincent
DE SARTIGES Bertrand
DUPARC Laurent
GAMET Joëlle
GRAVOST Maurice
GUERIN Roland
HEURFIN Bertrand
MONIER Thierry
ROUSSET Claude
SILVESTRE Jean-Paul
SOLAGES Serge

Département des Hautes Alpes (05)

AMAUDRIC DU CHAFFAUT Simon
BAYLE Christian
CAPPOEN Vincent
DE SARTIGES Bertrand
DUPARC Laurent
GUERIN Roland
HEURFIN Bertrand
LANGLAIS Sébastien
SILVESTRE Jean-Paul
SOLAGES Serge
VALENCIA Guy

Département des Alpes Maritimes (06)

BERTHALON Yves
CAMERA Laurent
DESAGHER Eric
DUPARC Laurent
EMILY Alexandre
GUERIN Roland
TENNEVIN Guillaume

Département des Bouches du Rhône (13)

BANTON Olivier
BAYLE Christian
DE SARTIGES Bertrand
DUPARC Laurent
GOURDIN Thierry
GUERIN Roland
ROUSSET Claude
SUAIS Marie-France

Département du Var (83)

DUPARC Laurent
GRAVOST Maurice
GUERIN Roland
HEURFIN Bertrand
ROUSSET Claude
SILVESTRE Jean-Paul
TENNEVIN Guillaume

Département du Vaucluse (84)

BERTHALON Yves
CAPPOEN Vincent
DANQUIGNY Charles
DUPARC Laurent
GOURDIN Thierry
GRAVOST Maurice
LIENART Nicolas
MONIER Thierry
ROUSSET Claude
SILVESTRE Jean-Paul
SOLAGES Serge

Article 3 : l'agrément est accordé pour une période de cinq ans à compter du 29 octobre 2011.

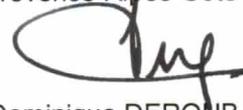
Article 4 : la présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs de chaque département de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé. L'absence de réponse au recours gracieux dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé-Bureau EA4-avenue Duquesne-75350 Paris 07 SP). L'absence de réponse au recours hiérarchique dans un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil – 13006 Marseille) également dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Article 6 : le Directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 12 OCT. 2011

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé
de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Dominique DEROUBAIX